



PROCÈS-VERBAL N°25

Réunion du : 20 Juin 2023

Présidence : Gabriel GÔ

Présents : Claude BARRE – Alain DURAND – Alain LE VIOL – Michel DROCHON – Yannick TESSIER – Jacky MASSON – Guy RIBRAULT

Préambule :

M. Claude BARRE, membre du club F.C. CHATEAU GONTIER (528431)
M. Alain LE VIOL, membre du club de THOUARE US (502138)
M. Michel DROCHON, membre du club L'ORBRIE SAINT-MICHEL CLOUQ PISSOTTE (549477)
M. Yannick TESSIER, membre du club F.C. LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)
M. Gabriel GÔ, membre du club ET DE LA GERMINIERE (524226)
M. Guy RIBRAULT, membre du club AS VAL D'ERDRE AUXENCE (582181)
M. Jacky MASSON, membre du club C. OM. CASTELORIEN (501898)
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Article 6

Chaque club participant au Championnat National 3 est tenu de respecter les obligations prévues à l'article 6 du Règlement de l'épreuve.

La Commission prend connaissance de la situation des clubs au titre dudit article au 20 Juin 2023 : voir en annexe.

Les clubs étant tous conformes aux obligations, aucun retrait de point au classement n'est acté.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans un délai de 2 jours à compter de leur notification devant la Commission Régionale d'Appel Réglementaire de la Ligue de Football des Pays de la Loire dans les conditions de forme de l'article 190 des Règlements Généraux de la LFPL.

3. Article 9

Chaque club participant aux Championnats Régionaux Seniors Masculins LFPL est tenu de respecter les obligations prévues à l'article 9 du Règlement de l'épreuve.

La Commission prend connaissance de la situation des clubs au titre dudit article au 20 Juin 2023 : voir en annexe.

La Commission prononce les décisions suivantes aux clubs ci-après :

- Régional 3 – Groupe D : MANSIGNE US → rétrogradation,
- Régional 3 – Groupe F : CANTENAY EPINARD US → rétrogradation,
- Régional 3 – Groupe H : LA GENETOUZE FC → retrait de 3 points.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans un délai de 2 jours à compter de leur notification devant la Commission Régionale d'Appel Réglementaire de la Ligue de Football des Pays de la Loire dans les conditions de forme de l'article 190 des Règlements Généraux de la LFPL.

4. Article 37

➡ Dossier SPAY USN (511629) – Régional 2 Groupe B

La Commission constate que l'équipe de SPAY USN – Régional 2 Groupe B a atteint le total de 18 pénalités au 26.05.2023.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL, la Commission décide du retrait de 1 point au classement de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

➔ Dossier VERTOOU USSA 2 (509217) – Régional 2 Groupe C

La Commission constate que l'équipe de VERTOOU USSA 2 – Régional 2 Groupe C a atteint le total de 15 pénalités au 26.05.2023.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL, la Commission décide du retrait de 1 point au classement de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

➔ Dossier TRELAZE FE (513166) – Régional 2 Groupe D

La Commission constate que l'équipe de TRELAZE FE – Régional 2 Groupe D a atteint le total de 14 pénalités au 02.06.2023.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL, la Commission décide du retrait de 1 point au classement de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

➔ Dossier ORVAULT SF (517365) – Régional 2 Groupe D

La Commission constate que l'équipe d'ORVAULT SF – Régional 2 Groupe D a atteint le total de 15 pénalités au 12.05.2023.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL, la Commission décide du retrait de 1 point au classement de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

➔ Dossier RUAUDIN AVS (518740) – Régional 3 Groupe D

La Commission constate que l'équipe de RUAUDIN AVS – Régional 3 Groupe D a atteint le total de 15 pénalités au 09.06.2023.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL, la Commission décide du retrait de 1 point au classement de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

➔ Dossier ANGERS CBAF (520216) – Régional 3 Groupe D

La Commission constate que l'équipe d'ANGERS CBAF – Régional 3 Groupe D a atteint le total de 29 pénalités au 12.05.2023.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL, la Commission décide du retrait de 1 point supplémentaire au classement de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

➔ Dossier SAUTRON AS 2 (514875) – Régional 3 Groupe I

La Commission constate que l'équipe de SAUTRON AS 2 – Régional 3 Groupe I a atteint le total de 21 pénalités au 07.04.2023.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL, la Commission décide du retrait de 1 point supplémentaire au classement de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

➔ Dossier ST MARC FOOT (534841) – Régional 3 Groupe J

La Commission constate que l'équipe de ST MARC FOOT – Régional 3 Groupe J a atteint le total de 14 pénalités au 19.05.2023.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL, la Commission décide du retrait de 1 point au classement de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

5. Championnat National 3 – 2022/2023

➔ Homologation

La Commission homologue les résultats des rencontres du Championnat qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

La Commission homologue le classement, établi au 20 Juin 2023, pour le Championnat National 3, sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

6. Championnats Régionaux Seniors – 2022/2023

➔ Match n°24655232 : LA SUZE ROEZE FC / NANTES JSC BELLEVUE – Régional 1 Intersport du 13.05.2023

La Commission prend connaissance du procès-verbal n°11 de la CR des Arbitres – Section Lois du Jeu.

La Commission reste donc en attente de la décision de la CR de Discipline.

➔ Match n°24746905 : ORVAULT SF 2 / TRELAZE FE – Régional 2 du 03.06.2023

La Commission note que l'équipe de TRELAZE FE s'est trouvée, en cours de partie, réduite à moins de 8 joueurs.

Conformément à l'article 26 du Règlement de l'épreuve, la Commission déclare donc l'équipe de TRELAZE FE battue par pénalité.

➔ Match n°24748408 : POUANCE USA / ANGERS NDC 2 – Régional 2 du 04.06.2023

La Commission prend connaissance du procès-verbal n°12 de la CR des Arbitres – Section Lois du Jeu.

La Commission reste donc en attente de la décision de la CR de Discipline.

➔ Homologation

La Commission homologue les résultats des rencontres des Championnats qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

La Commission homologue les classements, établi au 20 Juin 2023, pour les Championnats Régional 1 Intersport, Régional 2 et Régional 3, sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

7. Composition des Championnats – 2023/2024

➔ Accessions / rétrogradations (sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours) :

Accession de National 3 en National 2 : LA ROCHE SUR YON VF : 1^{er} N3

Rétrogradations de National 3 en Régional 1 Intersport :

- LE MANS FC 2 : 10^{ème} N3
- LA ROCHE SUR YON ESOFV : 11^{ème} N3
- BEAUCOUZE SC : 12^{ème} N3
- CHANGE US : 13^{ème} N3
- POUZAUGE BOCAGE FC : 14^{ème} N3

Accessions de Régional 1 Intersport en National 3 :

- LE SABLES FCOC : 1^{er} R1 A,
- CHATEAU GONTIER ANC. : 2^{ème} R1 B, déterminé en application de l'article 3.1 du Règlement de l'épreuve.
- LA CHATAIGNERAIE AS : 1^{er} R1 B,

Rétrogradations de Régional 1 Intersport en Régional 2 :

- MURS ERIGNE ASI : 10^{ème} R1 A
- MULSANNE TELOCHE AS : 11^{ème} R1 A
- BRISSAC AUBANCE ES : 12^{ème} R1 A
- ANCENIS RCASG : 10^{ème} R1 B
- LA FLECHE RC : 11^{ème} R1 B
- ANGERS NDC : 12^{ème} R1 B

Accessions de Régional 2 en Régional 1 :

- CHOLET RCC : 1^{er} R2 A
- CARQUEFOU USJA : 1^{er} R2 B
- ST JULIEN DIVATTE FC : 1^{er} R2 C
- MAREUIL SUR LAY : 1^{er} R2 D

Rétrogradations de Régional 2 en Régional 3 :

- CHALLANS FC 2 : 10^{ème} R2 A
- LUCON FC : 11^{ème} R2 A
- LES ESSARTS FC : 12^{ème} R2 A
- LA FERTE BERNARD VS : 10^{ème} R2 B
- ALLONNES JS : 11^{ème} R2 B
- MONTREUIL JUIGNE BF : 12^{ème} R2 B
- CHANGE CS : 10^{ème} R2 C
- LA CHAP. ST AUBIN : 11^{ème} R2 C
- LAVAL BOURNY AS : 12^{ème} R2 C
- BRULON APB FC : 10^{ème} R2 C
- LA FLECHE RC 2 : 11^{ème} R2 C
- TRELAZE FOYER : 12^{ème} R2 C

Accessions de Régional 3 en Régional 2 :

- DERVAL SC NORD ATL. : 1^{er} R3 A
- ST SATURNIN MI. FC : 1^{er} R3 B
- EVRONNAIS CA : 2^{ème} R3 C *
- SEICHES MARCE AS : 1^{er} R3 D
- LA TESSOUALLE EA : 1^{er} R3 E
- TIERCE CHEFFES AS : 1^{er} R3 F
- LES HERBIERS VF 3 : 1^{er} R3 G
- ST ANDRE ST MACAIRE : 1^{er} R3 H
- BRETIGNOLLES BREM. ES : 1^{er} R3 I
- LA ROCHE ESOVF 2 : 1^{er} R3 J

**déterminé en application de l'article 5.1.a du Règlement de l'épreuve.*

Rétrogradations de Régional 3 en District :

- CHATEAUBRIANT AL : 11^{ème} R3 A
- US ST PIERRE PORT B. : 12^{ème} R3 A
- LA BAZOGE FC : 11^{ème} R3 B
- ERNEE 2 : 12^{ème} R3 B
- ST MARS LA BRIERE US : 11^{ème} R3 C
- YVRE L'EVEQUE ES : 12^{ème} R3 C
- ANDARD BRAIN ES : 11^{ème} R3 D
- MANSIGNE US : 12^{ème} R3 D
- CHEFFOIS ANTIGNY STM : 11^{ème} R3 E
- BENET DAMVIX MAILLE : 12^{ème} R3 E
- SPAY USN 2 (R3 C), NOYEN SUR SARTHE SS (R3 F) : moins bons 10^{èmes}, déterminés selon l'article 8.1 du Règlement des Championnats Régionaux Seniors Masculins.
- BRULON APB FC 2 : 11^{ème} R3 F *
- CANTENAY EPINARD US : 12^{ème} R3 F
- ANDREZE JUB JALLAIS : 11^{ème} R3 G
- CLISSON ETOILE : 12^{ème} R3 G
- REZE FC 2 : 11^{ème} R3 H
- NANTES ST PIERRE : 12^{ème} R3 H
- SAUTRON AS 2 : 11^{ème} R3 I
- LA CHAIZE LE VIC. FEC : 12^{ème} R3 I
- LE FENOILLER EV : 11^{ème} R3 J
- ST JEAN DE MONTS : 12^{ème} R3 J

**déterminé en application de l'article 5.1.e du Règlement de l'épreuve*

Accessions de Districts en Régional 3 :

- District 44 : PONTCHATEAU AOS, PLESSE DRESNY ES, ST FIACRE COTEAUX FC, NANTES MELLINET.
- District 49 : LE LION ANGERS CS, PELLOUAILLES CORZE FC, BAUGE EA BAUGEOIS, ST SYLVAIN ANJOU AS.
- District 53 : MONTSURS USCP, EVRON CA 2, AMBRIERES CIGNE FOOTBALL, LAIGNE LOIGNE ATHLECTIC.
- District 72 : En attente retour.
- District 85 : LES SABLES FCOC 2, ROCHESERVIERE BOUAIN, LA ROCHE GENERAUDIERE, MOUCHAMPS ROCHETREJOUX.

➔ **Ouverture des engagements**

Pour tous les Championnats Régionaux Seniors, l'ouverture des engagements aura lieu le 23 Juin, avec une date limite des engagements fixée au [Dimanche 02 Juillet 2023](#).

9. Coupes Pays de la Loire Seniors – 2023/2024

➔ **Ouverture des engagements**

Pour la Coupe Pays de la Loire Seniors, l'ouverture des engagements aura lieu le 30 Juin, avec une date limite des engagements fixée au [Mardi 15 Août 2023](#).

10. Challenge des Réserves – 2023/2024

➔ **Ouverture des engagements**

Pour le Challenge des Réserves, l'ouverture des engagements aura lieu le 30 Juin, avec une date limite des engagements fixée au [Mardi 15 Août 2023](#).

11. Coupe de France – 2023/2024

➔ Engagements

La Commission prend connaissance des engagements en Coupe de France, à savoir 510 équipes. Elle commence à travailler sur l'élaboration d'un planning d'entrée des clubs, et ce en fonction de leur niveau.

12. Finales – 2022/2023

➔ Journées des Finales

La Commission fait le point sur les Finales Seniors de cette saison. Elle remercie le club de BASSE GOULAIN AC pour la journée du 27 Mai 2023 et félicite le club ainsi que ses bénévoles pour la bonne organisation.

La Commission félicite le club des SABLES FCOC pour sa victoire en Coupe Pays de la Loire Seniors ainsi que VERTOOU USSA 2 pour sa victoire en Challenge des Réserves.

13. Calendrier

Prochaine réunion : Mercredi 05 Juillet 2023 10h à St Sébastien sur Loire.

Le Président

Gabriel GO



Le Secrétaire de séance,

Oriane BILLY



Championnat National 3									
Club	N° d'affiliation	Critère 1		Critère 2	Critère 3			Situation saison n-1 avec l'a.6 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible en fin de saison
		Engagement Coupe de France (oui/non)	Engagement Coupe Gambardella (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Engagement de 2 équipes de jeunes en football à 11 (les groupements sont valables, pas les ententes)	Dont au moins une équipe de jeune participant à une compétition de catégorie U19 ou U18, ou à une compétition U17 si aucune compétition U19 ou U18 n'est organisée par la Ligue ou le District (les groupements sont valables, pas les ententes)	Critère rempli (les 2) (oui/non)		
BEAUCOUZE SC 1	522033	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
CHALLANS FC 1	548894	oui	oui	oui	oui	oui	oui	infraction	néant
CHANGE US 1	522949	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
FONTENAY LE COMTE VF 1	541382	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
LA ROCHE/YON ESOFV 1	512163	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
LA ROCHE/YON VF 1	507000	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
LAVAL STADE FC 2	500016	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
LE MANS F.C. 2	537103	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
LE POIRE S/VIE VF 1	516561	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
POUZAUGES BOCAGE FC 1	551170	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
SABLE/SARTHE FC 1	501926	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
ST-NAZAIRE AF 1	590211	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
ST-PHILBERT GD LIEU 1	511875	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
VERTOU USSA 1	509217	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

Championnat Régional 1 Intersport Groupe A

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CFF1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(e)s U6 à U11		Licencié(e)s U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison n-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 4	Critère rempli (oui/non)	35 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 3 équipes propres au club dont 2 de foot à 11	Soit 36 joueurs / joueuses participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
BONCHAMP ES 1	520664	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
BRISSAC QUINCE ESA 1	521512	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
COULAINES J.S. 1	502544	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LA ROCHE VENDEE 2	507000	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
VENDEE LES HERBIERS 2	507748	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
MAYENNE STADE FC 1	548126	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
MULSANNE-TELOCHE AS 1	522008	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
MURS ERIGNE ASI 1	511715	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LES SABLES FCOC 1	560129	oui	oui	non	oui	non	oui	non	oui	oui	néant	néant
ORVAULT SF 1	517365	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
SAUTRON AS 1	514875	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
VERTOU USSA 2	509217	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

Championnat Régional 1 Intersport Groupe B

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CFF1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(e)s U6 à U11		Licencié(e)s U12 à U19 (1 seul critère suffit)			Situation saison n-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 4	Critère rempli (oui/non)	35 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 3 équipes propres au club dont 2 de foot à 11	Soit 36 joueurs / joueuses participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
ANCENIS RC 44 1	500268	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ANGERS NDC 1	502159	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
BASSE GOULAIN AC 1	520085	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
CHATEAU GONT. ANC. 1	502382	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
CHOLET SO 2	500106	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LA CHATAIGNERAIE AS 1	506931	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LA FLECHE R.C. 1	501961	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LA SUZE ROEZE F.C. 1	502323	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LES SABLES OLON.TVEC 1	547136	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
NANTES JSC BELLEVUE 1	523626	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
SABLE FC 2	501926	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ST-SEBASTIEN S/L. FC 1	582222	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

Championnat Régional 2 Groupe A

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CFF1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(e)s U6 à U11		Licencié(e)s U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison n-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 3	Critère rempli (oui/non)	30 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 3 équipes propres	soit 36 joueurs participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
BLAIN ES 1	502178	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
CHALLANS FC 2	548894	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
CHOLET RCC 1	524752	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
FONTENAY VENDEE 2	541382	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LA BAULE POUILLIGUENUS 1	553847	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	infraction	néant
LA CHAPELLE MARAIS F 1	501941	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
LES ESSARTS FCG 1	507787	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LUCON FC 1	581933	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
PORNIC FOOT 1	542491	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ST-BREVIN AC 1	502031	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ST-PIERRE MONTREV AS 1	541297	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
VIGNEUX BRETAGNE ES 1	520086	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

Championnat Régional 2 Groupe B

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CFF1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(e)s U6 à U11		Licencié(e)s U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison n-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 3	Critère rempli (oui/non)	30 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 3 équipes propres	soit 36 joueurs participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
ALLONNES JS 1	519603	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
BOUCHEMAINE ES 1	515328	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
CARQUEFOU USJA 1	502227	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
CHANGÉ US 2	522949	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
CHATEAUBRIANT VOLTIG 2	501948	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ERNEE 1	500511	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LA FERTE-BERNARD VS 1	500351	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	infraction	néant
LE MANS VILLARET AS 1	525613	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LES SORINIÈRES ELAN 1	513122	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
MONTREUIL JUIGNE BF 1	544109	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
NANTES ST-MED.DOULON 1	521131	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
SPAY USN 1	511629	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

Championnat Régional 2 Groupe C

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CFF1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(e)s U6 à U11		Licencié(e)s U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison n-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 3	Critère rempli (oui/non)	30 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 3 équipes propres	soit 36 joueurs participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
CHANGÉ CS 1	511708	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
CHEMILLE MELAY O 1	580940	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ST JULIEN DIVATTE FC 1	561182	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LA CHAP ST-AUBIN AS 1	528701	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
LAVAL BOURNY AS 1	531444	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LE POIRE/VIE VF 2	516561	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
MONTAIGU VF 1	507116	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
MOUILLERON LE CAPTIF 1	521734	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
SEGRÉ ES 1	501894	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LOIREAUXENCE VARADES 1	541371	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
VERTOU USSA 3	509217											
VIEILLEVI.LA PLAN AS 1	590304	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

Championnat Régional 2 Groupe D

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CFF1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(e)s U6 à U11		Licencié(e)s U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison n-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 3	Critère rempli (oui/non)	30 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 3 équipes propres	soit 36 joueurs participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
AIZENAY FRANCE 1	507610	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
BRULON APB FC 1	502267	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
CHALONNES CHAUDEF 1	506121	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
GORGES ELAN 1	514034	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
LA CHAPELLE /ERD.AC 1	513858	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
LA FLECHE RC 2	501961											
MAREUIL/LAY SC 1	541328	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
NORT SUR ERDRE AC 1	512355	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
ORVAULT SF 2	517365											
REZE FC 1	544184	oui	oui	ou	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
SAUMUR OFC 2	548899	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
TRELAZE FE 1	513166	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

Championnat Régional 3 Groupe A

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CFE1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(s) U6 à U11		Licencié(s) U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 2	Critère rempli (oui/non)	25 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 2 équipes propres au club	soit 27 joueurs participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
CHATEAU GONTIER FC 1	528431	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
CHATEAU GONTIER ANC 2	502382											
CHATEAUBRIANT AL 1	502086	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
FC DU CRAONNAIS 1	502153	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
DERVAL SC NORD ATLAN 1	552653	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ST JULIEN DIVATTE FC 2	561182											
ERBRAY JEUNES 1	520446	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
MERAL-COSSE US 1	547612	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ST-BERTHEVIN US 1	502235	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
US ST PIERRE PORT-B. 1	510493	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
STE-LUCE /LOIRE US 1	511986	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
TEILLE MOUZEIL LIGNE 1	547590	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

Championnat Régional 3 Groupe B

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CFE1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(e)s U6 à U11		Licencié(s) U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 2	Critère rempli (oui/non)	25 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 2 équipes propres au club	soit 27 joueurs participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
BEAUMONT SA 1	501978	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
BONNETABLE PAT. 1	502545	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
CONTEST-ST BAUD. 1	528774	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
COULAINES JS 2	502544											
ERNÉE 2	500511											
LA BAZOGE F.C. 1	524519	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LASSAY FC 1	502400	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
MAMERS SA 1	501980	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
MARTIGNÉ S/MAY. AS 1	502177	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
MAYENNE STADE FC 2	548126											
ST SATURNIN LA MILES 1	530471	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
PAYS DE JUHEL US 1	580510	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

Championnat Régional 3 Groupe C

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CFE1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(e)s U6 à U11		Licencié(s) U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 2	Critère rempli (oui/non)	25 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 2 équipes propres au club	soit 27 joueurs participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
ANDOUILLÉ AS 1	501954	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
ARNAGE-PONTLIEUE US 1	553698	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
BONCHAMP ES 2	520664											
CHANGÉ US 3	522949											
EVRON CA 1	501949	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LE MANS VILLARET AS 2	525613											
SOULGE S/OUETTE JA 1	527714	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
SPAY USN 2	511629											
ST-MARS LA BRIÈRE US 1	502410	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
ST-OUEN DES TOITS H. 1	523866	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	infraction	néant
VIBRAYE US 1	519957	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
YVRE L'EVEQUE E.S. 1	508495	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

Championnat Régional 3 Groupe D

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CFE1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(s) U6 à U11		Licencié(s) U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 2	Critère rempli (oui/non)	25 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 2 équipes propres au club	soit 27 joueurs participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
ANDARD BRAIN ES 1	508624	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ANGERS CBAF 1	520216	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ANGERS INTREPIDE 1	502375	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
BEAUCOUZE SC 2	522033	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
BEAUFORT EN VALLEE U 1	502249	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
CHATEAU DU LOIR CO 1	501898	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
ECOMMOY FC 1	509947	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
MANSIGNE US 1	508482	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	infraction	rétrogradation
MONCE EN BELIN ES 1	515078	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
MULSANNE-TELOCHE AS 2	522008											
RUAUDIN AS 1	518740	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
SEICHES MARCE AS 1	541206	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

Championnat Régional 3 Groupe E

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CF1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(e)s U6 à U11		Licencié(s) U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison n-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 2	Critère rempli (oui/non)	25 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 2 équipes propres au club	soit 27 joueurs participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
BENET DAMVIX MAILLE 1	552656	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
CHANTONNAY PAYS FOOT 1	563767	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
CHEFFOIS ANTIGNY STM 1	582259	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
DOUE LA FONTAINE RC 1	501943	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
FONTENAY VENDEE 3	541382											
L'HERMENAULT FCPB 1	552654	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LA CHATAIGNERAIE AS 2	506931											
LA TESSOUALLE EA 1	510470	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ST-HILAIRE VIHIERES A 1	553233	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
MAZIERES EN MAUGES 1	519605	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
MONTILLIERS ES 1	521555	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
POUZAUGES PBFC 2	551170	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

Championnat Régional 3 Groupe F

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CFE1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(e)s U6 à U11		Licencié(s) U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 2	Critère rempli (oui/non)	25 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 2 équipes propres au club	soit 27 joueurs participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
ANGERS NDC 2	502159											
BRULON APB FC 2	502267											
CANTENAY EPINARD US 1	521121	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	infraction	rétrogradation
ENTRAMMÉS US 1	522049	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
LA SUZE ROEZE F.C. 2	502323											
LAVAL US 1	500040	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LOUVERNE SPORTS 1	508666	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
MESLAY DU MAINE AS 1	502271	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
NOYEN/SARTHE SS 1	511258	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
POUANCE USA 1	508479	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
SABLE FC 3	501926											
TIERCE CHEFFES AS 1	550733	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

Championnat Régional 3 Groupe G												
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CFF1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(e)s U6 à U11		Licencié(s) U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison n-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 2	Critère rempli (oui/non)	25 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 2 équipes propres au club	soit 27 joueurs participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
ANDREZE JUB-JALLAIS 1	552655	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ANGERS LAC DE MAINE 1	532936	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ANGERS VAILLANTE SP 1	509143	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
CARQUEFOU USJA 2	502227											
CLISSON ETOILE 1	502448	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LE LOROUX LANDREAU 1	544136	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
VENDEE LES HERBIERS 3	507748											
SEVREMONT LA FLO CHA 1	552171	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
CHRISTOPHESEGUINIÈRE 1	590115	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ST-FULGENT LA VIGIL. 1	513285	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
STE-CECILE ST-MARTIN 1	563759	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
SAINT SEBASTIEN FC 2	582222											

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

(1) Obligations et sactions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

Championnat Régional 3 Groupe H

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CF1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(s) U6 à U11		Licencié(s) U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 2	Critère rempli (oui/non)	25 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 2 équipes propres au club	soit 27 joueurs participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
BEAUPREAU CHAPELLE F 1	540442	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
BOUFFERE AS 1	519679	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LA GENETOUZE FC 1	524939	oui	oui	non	non	oui	oui	non	non	non	néant	retrait de 3 points
LES BROUZILS LSG 1	512518	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
LES LUCS S/BOULOGNE 1	511553	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
NANTES LA ST-PIERRE 1	502386	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
LIRE DRAIN OLYMPIQUE 1	550828	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
REZE FC 2	544184											
ST-ANDRE ST-MACAIRE 1	581902	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ST-HERBLAIN UF 1	522724	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant
ST PIERRE MONTREV AS 2	541297											
THOUARE/LOIRE US 1	502138	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

Championnat Régional 3 Groupe I

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CF1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(s) U6 à U11		Licencié(s) U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 2	Critère rempli (oui/non)	25 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 2 équipes propres au club	soit 27 joueurs participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
AUBIGNY US 1	508808	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
BOUAYE FC 1	518479	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
BRETIGNOLLES BREM ES 1	582564	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
JARD AVRILLE FCJA 1	554370	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
LA CHAIZE LE VIC FEC 1	542366	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
LA ROCHE VENDEE 3	507000											
MAREUIL SUR LAY 2	541328											
REZÉ AEPR 1	512354	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
SAUTRON AS 2	514875											
PONT ST-MARTIN FCGL 1	581899	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
ST PHILBERT GD LIEU 2	511875	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
STE-PAZANNE FC RETZ 1	547524	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

Championnat Régional 3 Groupe J

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 Educateurs licenciés Techniques / Educateurs actifs au club (CFE1, 2 ou 3 certifié)		Licencié(e)s U6 à U11		Licencié(s) U12 à 19 (1 seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'a.9 (infraction / conformité)*	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement Coupe PDL (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Nombre d'éducateur requis : 2	Critère rempli (oui/non)	25 joueurs ou joueuses a minima	Critère rempli (oui/non)	Soit 2 équipes propres au club	soit 27 joueurs participant a minima à 10 rencontres U12 à U19	Critère rempli (oui/non)		
AIZENAY FRANCE 2	507610											
GUERANDE ST-AUBIN 1	502274	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
LES ACHARDS FC 1	542301	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
LA ROCHE/YON ESOFV 2	512163	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
LE FENOUILLE EV 1	524844	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	néant	néant
LE POIRE/VIE VF 3	516561											
PORNICHET ES 1	501945	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
ST-ANDRÉ DES EAUX SA 1	510656	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
ST-JEAN MONTS ECPM 1	550166	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
ST-MARC S/MER FOOT 1	534841	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
ST NAZAIRE AF 2	590211	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant
ST-PERE EN RETZ SP 1	512985	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	néant	néant

* Rétrogradation si non-conformité pendant deux saisons

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3